

ON S'ABONNE
à Québec, à la librairie d'A. Côté
et Cie., ou au bureau du Journal,
près l'Archevêché.
A Londres, chez M. Duhart-
Fauvet, 67, Strand.
A Paris, chez M. Descloups, 1,
rue Soufflot.

Prix : 20s par année, frais de poste à
part. Pour les instituteurs qui se con-
formeront à nos conditions à leur égard,
15s.

PARLEMENT IMPÉRIAL.
CHAMBRE DES COMMUNES. — SÉANCE DU 25 JUILLET.

ADMINISTRATION ET DÉPENSES DES
COLONIES.

Discours de Sir W. Molesworth.

(Suite.)

Dans les Indes Occidentales, les forces militaires s'élèvent à 6,000 hommes. En 1843 et 1844 les dépenses militaires ont été de £513,386; les dépenses civiles de £714,462. Le total des dépenses de la Grande-Bretagne pour ces colonies a été, en 1843 et 1844, de £593,834 13 6. Il faut encore, pour avoir une juste estimation des dépenses de la Grande-Bretagne pour ces colonies, ajouter au montant ci-haut une partie des dépenses de la flotte dans la station de l'Amérique du Nord, qui sont de £300,000 par an, une partie des dépenses des paquebots entre l'Angleterre et les Indes Occidentales qui sont de £240,000 par an; quelque chose encore pour les risques de notre pays de payer des agents pour les colonies: par exemple, £50,000 prêtés cette année pour réparer les dégâts d'un ouragan à Tobago; £166,000 que le Bureau Colonial, en usant d'un peu des fonctions ordinaires du Parlement, a prêtés sans le consulter à la Guyane anglaise et à la Trinidad, en février dernier, et les £500,000 avec lesquels le noble lord, le membre pour la ville de Londres, a espéré en vain apaiser les intérêts des Indes Occidentales. (Ecoutez.) Combien retirons-nous jamais de ces agents prêtés? Je crains bien qu'à l'avenir ces colonies nous coûtent plus de £700,000 par an, ce qui fait juste un quart de la valeur de nos exportations à ces colonies. (Ecoutez.) Et ces exportations, comme toutes les valeurs dans ces colonies, ont diminué dans ces dernières années et diminuent encore. Quelques-uns des propriétaires des Indes Occidentales nous demandent instamment de faire revenir la valeur de leurs propriétés, en protégeant le sucre, ou bien ils vont se soustraire, disent-ils, à notre domination. Maintenant si nous avons à choisir dans cette alternative, il n'y a pas de doute sur le choix à faire. En abandonnant ces colonies, nous épargnerions à l'Etat £700,000 par an. (Ecoutez.) Il y a plus, si nous leur faisons présent de dix millions sterling à la condition qu'ils formeront des états indépendants, nous gagnerions encore au moins £350,000 par an. (Ecoutez, écoutez.)

Quoique je ne croie pas que ces colonies puissent jamais nous être profitables, car leur climat ne convient pas à notre race et elles deviendront des îles de noirs comme Haïti, quoiqu'elles nous aient coûté beaucoup d'argent et qu'elles aient été bien mal administrées, je ne propose pas de les abandonner, mais je propose de réduire de moitié nos forces militaires et de sauver par là £300,000 par an.

Dans les colonies de l'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande, nous avons à peu près 5000 hommes de troupes. Les dépenses doivent s'élever à près de £270,000 par an. Les dépenses civiles doivent s'élever à £30,000. Ce qui forme un total de dépenses que fait la Grande-Bretagne à cause de ces colonies, de £300,000 par an; sans compter quelques îles d'extrême comme les £15,402 pour l'abandon de la colonie de Lord Stanley, £214,936 d'abord prêtés à l'Australie Septentrionale, et ensuite donnés pour couvrir les extravagances du capitaine Gawler et je ne sais combien pour les folies des capitaines Hobson et Fitzroy dans la Nouvelle-Zélande, qui nous ont amenés dans une guerre qui dure encore avec les natifs. La carte à payer n'est pas encore connue. £500,000 suffiront-ils? Il y a encore 3 à 4 vaisseaux de guerre dans ces parages portant près de 800 hommes, qui coûtent bien £80,000 par an. (Ecoutez.) C'est très satisfaisant cependant de voir que sous ces influences civilisatrices, les natifs deviennent tous les jours plus humains, car le gouverneur Grey a informé le bureau colonial que les natifs n'ont pas mangé les soldats qu'ils ont tués dans la dernière bataille, mais les ont enterrés décentement.

Nos exportations aux colonies de l'Australie pour la moyenne des cinq dernières années ne se sont élevées qu'au chiffre de £1,000,000 par an; en mettant nos dépenses à seulement £300,000 par an, ça fait 30 par cent sur nos exportations. Maintenant je prétends qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un soldat dans la Nouvelle-Zélande. Il n'y a que la mal-administration de ces colonies par le Bureau colonial qui les a mis en réquisition. En supposant qu'on eût besoin, à Van Diemen, de 2,000 hommes pour les *convicts* et de 1,000 hommes pour la Nouvelle-Zélande, on pourrait diminuer nos forces et les réduire à 3000 dans les colonies de l'Australie. Nos forces dans l'Amérique du Nord, les Indes Occidentales et l'Australie, sont de 20,000 hommes, qui nous coûtent £2,000,000 par an, réduisons-les à 10,000 et nous épargnerons £1,000,000. Je propose donc en somme de réduire le total des dépenses annuelles de nos colonies qui est aujourd'hui de £4,000,000, à £2,000,000. Ce chiffre est encore énorme.

Mais on pourrait faire encore de grandes réductions pour les colonies commerciales. De fait elles ne nous coûtent presque rien, si nous leur donnons le contrôle de leurs propres affaires à la condition qu'elles paieraient leurs dépenses. (Ecoutez.)

J'ajoute maintenant cette partie des dépenses du système colonial actuel de l'empire britannique, qui sont payées par les colonies elles-mêmes. Nous avons sous les yeux un rapport de ces dépenses fait pour l'année 1844. Par ce rapport, il appert que le total de toutes les dépenses des colonies, en exceptant Ceylan et les stations sur la côte occidentale de l'Afrique et les îles Ioniennes, dont il n'y avait pas d'état de dépenses, était de £3,350,000; en 1845, la population de ces colonies était de 3,400,000; la dépense était donc sur le pied de 19s. 8d. par tête.

Le taux des dépenses dans les colonies varie considérablement, suivant la forme du gouvernement local. Il est plus haut ou moindre, selon que les colonies ont plus ou moins de contrôle sur leurs dépenses. C'est là un fait très important sur lequel j'appelle l'attention de cette chambre. (Ecoutez.) J'ai fait une comparaison entre le taux des dépenses des colonies qui ont et celles qui n'ont pas d'assemblées représentatives. Les colonies qui ont des chambres de représentants font moitié moins de dépenses que les colonies qui n'ont point ce système de gouvernement: 6 Les colonies qui ont

une représentation renferment une population d'à peu près 2,580,000 âmes; leurs dépenses en 1845, ont été de £1,930,000, c'est-à-dire 14s. 11d. par colon. Les colonies n'ayant pas de chambres représentatives ont une population d'à peu près 820,000 âmes, et leurs dépenses pour la même année, 1845, étaient de £1,420,000, ce qui donne £1 14s. par chaque colon, c'est-à-dire 18s. 7d. par tête de plus que dans celles des colonies jouissant du bienfait d'une représentation. Cette augmentation extraordinaire du taux des dépenses dans les colonies, doit être attribuée uniquement à l'absence d'un gouvernement par soi (self government): ceci est évident pour quiconque a examiné attentivement le montant des dépenses dans ces différentes classes de colonies. Par exemple, de toutes les colonies, ce sont celles de l'Amérique du Nord qui font le moins de dépenses, parce qu'elles ont une plus grande somme de liberté de gouvernement que les autres. Il est certain que depuis l'insurrection du Canada, et depuis que le principe du gouvernement responsable y a été introduit, ce pays est devenu un état indépendant sous presque tous les rapports, excepté pour ce qui regarde sa liste civile. Il faut ajouter aussi qu'il est, parfois, sujet à quelque malveillance et folle intervention du bureau colonial. Maintenant, les dépenses des colonies de l'Amérique du Nord, en 1845, étaient £1,134,000, leur population se montait à 1,700,000; ainsi le taux des dépenses y était de 13s. 4d. par individu, ou de 1s. 7d. de moins que le taux ordinaire des colonies qui ont une représentation. Mais on doit se rappeler que sur £1,134,000 dépenses en 1845 par les colonies de l'Amérique du Nord, près de £500,000 ont été une dépense extraordinaire faite par le Canada dans des constructions et des ouvrages nouveaux dont une grande partie a été défrayée par un emprunt; si, comme on doit le faire, on retranche une partie de cet emprunt sur les dépenses nouvelles, alors le taux des dépenses pour les colonies de l'Amérique du Nord en 1845, se trouve être, à peu de choses près, le même qu'en 1842, c'est-à-dire 9s. par chaque individu.

Quoique ce taux soit peu élevé comparativement à nos autres colonies, il est encore de 30 par cent plus élevé que celui des États-Unis pour les mêmes fins. Cette différence extraordinaire n'est pourtant que le résultat des salaires énormes payés aux hauts fonctionnaires dans ces colonies. Généralement parlant, ces fonctionnaires reçoivent trois ou quatre fois le montant des salaires payés aux mêmes fonctionnaires des États-Unis. Par exemple, au Canada, où il y a une population de 1,200,000 hommes, le gouverneur reçoit £7,000 par année; aux États-Unis, le président ne reçoit que £6,000 par année. Il n'y a pas de gouverneur recevant plus de £1,200 par année; dans l'Etat de New-York, renfermant une population de 2,620,000, le gouverneur ne reçoit que 800. De plus, les juges en chef dans l'Haut et le Bas-Canada reçoivent chacun £1,500 par année, tandis que le chancelier et le juge en chef de l'Etat de New-York ne reçoivent que chacun £800. Les juges puisés au Canada ont £1,000 par année; ceux de l'Etat de New-York n'ont que £200 chacun. Le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse reçoit £3,500 par année; les gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve reçoivent chacun £3,000 par année. Dans le Massachusetts, dont la population est beaucoup plus considérable que celle de ces trois dernières colonies ensemble, le salaire du gouverneur n'est que de £500 par année. Enfin, les quatre colonies que je viens de nommer, paient chaque année pour leur 4 gouverneurs, £22,500 de plus que les 30 états de l'Union ne paient pour 30 gouverneurs. Dans les colonies, les salaires sont fixés par la liste civile: ces listes civiles, ayant été arrachées pendant un certain nombre d'années au contrôle des assemblées représentatives, furent des causes perpétuelles de discussion, de mécontentement, et il régna continuellement, à ce sujet, entre le bureau colonial et quelque colonie, des querelles qui ont très souvent eu les conséquences les plus fâcheuses. Par exemple, l'insurrection du Canada, fut aussi, en grande partie, causée par les difficultés entre cette colonie et le bureau colonial, sur la liste civile. Aujourd'hui même, le bureau colonial est en querelle avec la Guyane anglaise, à propos de la liste civile. Dans tous ces différends, le but du bureau colonial a été de maintenir le taux des salaires de ses fonctionnaires, et celui des colons a toujours été de les réduire. Les salaires de 30 états de l'Union se montent à £14,000 à peu près par année; ou, terme moyen, £460 par année pour chaque gouverneur. Or il y a 18 colonies anglaises qui paient pour leurs gouverneurs respectifs. Les salaires de tous ces gouverneurs montent à £72,000 par année; ainsi la moyenne pour le salaire de chaque gouverneur, est de £4,000 par année, ce qui fait neuf fois plus que pour les gouverneurs des États-Unis.

Bien plus, sur les 18 gouverneurs en question, 9 reçoivent plus que le Président des États-Unis. Par exemple, les gouverneurs de Ceylan, du Canada et de Mauritiis, reçoivent chacun £7,000 par an; celui de la Jamaïque £6,500; ceux de Gibraltar, Malte, des îles Ioniennes, du cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Galle Méridionale, £5,000 chacun. Je ne crois pas que ce taux soit élevé pour des lords et autres gentilshommes, quand ils assument la responsabilité de gouverner les colonies, mais si nous voulons employer de telles personnes dans les colonies, nous devrions les payer nous-mêmes. D'un autre côté, si l'on persiste à vouloir que les colonies paient leurs gouverneurs, je crois que (celles qui servent de postes militaires exceptées) on devrait leur permettre de choisir leurs propres gouverneurs et autres fonctionnaires, et de payer à ces fonctionnaires les salaires qu'elles jugeraient à propos. Telle fut autrefois la constitution de nos colonies du Rhode-Island, de Connecticut et du Massachusetts. L'honneur et la distinction attachés à la charge de gouverneur engageaient les meilleurs citoyens des colonies à servir pour des salaires modérés. Si toutefois les colons, dans quelques cas particuliers, venaient à choisir comme gouverneur un homme qui ne conviendrait pas, eux seuls en souffriraient; ils n'auraient personne qu'eux à blâmer; mais il serait difficile à eux de faire un choix plus mauvais que celui qui fait généralement le bureau colonial. (Ecoutez.)

(Traduction de la Revue.)

La demeure de M. de Châteaubriand.

Miles d'Acosta, cousines de Mme la comtesse de Châteaubriand, m'avaient fortement recommandé à lui. Je me rendis rue du Bac, n° 112.

J'étais ému. Admis auprès de celui qui avait enveloppé mon imagination de son âme poétique, mon intelligence allait enlever et respirer des fleurs. Quelle douce influence de tels parfums n'exercent-ils pas sur le cerveau d'un jeune homme de vingt ans à peine, qui vient de lire les *Natchez* et les *Martyrs*!

J'arrive à l'hôtel indiqué. Je monte quelques marches au fond de la cour à gauche; j'entre à droite, dans un rez-de-chaussée. A la fenêtre ouverte de l'antichambre, un parrotte parlait, et s'amusait à grimper et à descendre le long d'une corde attachée à la hauteur de la fenêtre. Je pénétrai dans un salon, où François, le domestique, me pria d'attendre quelques instants. Ce salon était grand, sans luxe, sans tableaux. J'y remarquai le buste de Louis XVI et celui du comte de Chambord, envoyé par Henri, l'héritier des siècles, à son fidèle serviteur. Sur un guéridon se trouvait la *Henriade*, immense volume avec gravures françaises.

François ne me fit pas attendre longtemps. Bientôt j'arrivai à la chambre de madame la vicomtesse. C'est là que, le 16 décembre 1843, je vis Châteaubriand pour la première fois. Sa taille était petite, sa figure longue et pâle. Pourquoi la pâleur succède-t-elle au feu intérieur qui disparaît avec nos jeunes années! Son crâne, dénudé vers le milieu, était couronné de cheveux gris et blancs, renversés en arrière. Son front—où seigneurait cette lumière dont les rayons l'ont immortalisé, des son vivant, et qui ne s'éteindra pas dans la nuit.—était large et haut. Ses tempes étaient saillantes et ses traits accentués; ses sourcils, proéminents. Son regard changeait avec ses impressions: tour à tour doux, fier, gai, chagrin, moqueur.

Une femme poète demandait à Châteaubriand s'il n'avait pas quelque buste de lui-même. Châteaubriand me fit écrire: "M. de Châteaubriand ne possède aucun buste de lui-même; il a bien assez de sa triste personne."

Je convins avec M. de Châteaubriand de rester auprès de lui, de huit heures du matin à une heure; et, le lendemain, j'étais en possession de mon titre de *secrétaire intime*. La première moitié de la journée, je la consacrai au vieillard illustre qui vient de mourir, et l'autre moitié à travailler auprès de ma mère, jeune encore et souffrante.

Ce fut donc le 17 décembre 1843 que j'entrai pour la première fois dans le cabinet de Châteaubriand, que je vis décrire.

Ce cabinet lui servait aussi de chambre à coucher. C'est une grande pièce, située au rez-de-chaussée. Pour y arriver, les visiteurs passaient par un grand salon; c'était là l'entrée cérémoniale. Quant à moi, je traversais une salle adjacente à l'antichambre, où il y avait des buffets, une fontaine, une batterie de cuisine; puis, une chambre étroite. Dans cette dernière pièce, je laissais à droite un petit escalier qui montait chez François; j'apercevais en face, sur une planche, la statuette de Lamennais; à ma gauche, une toilette. Enfin j'atteignais une porte basse, je l'ouvrais, et j'arrivais chez Châteaubriand. Lecteur, supposez que vous vous adossiez un instant près de cette petite entrée: devant vous voyez deux fenêtres élevées qui donnent sur un parterre vert; à votre droite, et vis-à-vis des fenêtres, remarquez un petit lit de fer, dont les rideaux et le couvre-pieds sont blancs; à votre gauche dans la direction du milieu de la chambre, une cheminée, une grande peinture, une *Sainte-Famille*, par Mignard, ornement religieux dont l'image se reflète dans la glace de la cheminée; au-dessous de ce tableau, une commode en acajou, sur laquelle sont des livres, entr'autres un vieux *Montaigne* et une *Vie de Saint-François*. Entre la commode et le lit, un rayon qui contient les *Mémoires d'outre-tombe*; sur le rayon, les volumes de *Talleyrand des Rois*.

Dans un coin de la cheminée et près de la fenêtre de gauche, un secrétaire en acajou, où Châteaubriand renfermait les lettres du comte de Chambord, et sur lequel se trouvaient les *Vies de Rancé*, par les trois biographes remarquables de l'abbé de la Trappe: Manpon, Pierre le Nain, Marsollier.

Entre les deux fenêtres, une étagère; sur les planches du bas, les *Lettres de Mme de Sévigné*. Dans un coin, entre la fenêtre de droite et la porte qui mène au salon, sont couchés sur une chaise plusieurs volumes grand format d'une *Histoire de St. Louis*.

Au milieu de la chambre, un grand et beau bureau en chêne, assez joliment sculpté. On y trouvait, entassés ou solitaires: *Saint-Simon*, les *Oraisons de Bossuet*, les *Fables de la Fontaine*, *Virgile*, *Boileau*.

Un volume de *Lettres de Pitié*, écrites à différentes personnes, par le R. P. Dom Armand-Jean Bouthillier de Rancé.

Une *Voix de prison*, de Lamennais. Une chose remarquable! Châteaubriand ne possédait pas de bibliothèque. Le couloir qui précède son cabinet était meublé de quelques rayons de livres.

Le reste de l'appartement était d'un mélange brun, rouge et vert, où le vert dominait.

Maintenant, aux détails. Entre les rideaux blancs du lit est un crucifix, un bénitier sur lequel s'appuie du bûis bûni, et derrière le bûis et le bénitier, un chapelet qui laisse pendre sa petite croix. Un tableau représentant une *Sainte-Vierge* et l'*Enfant-Jésus*, gravé d'après une peinture de Mignard, complète ces ornements religieux.

Sur le milieu de la cheminée, une pendule allongée en forme gothique; en avant de la pendule, un petit crucifix; la pendule et le crucifix sont en marbre noir. L'image du Christ, élevée sur une croix et placée devant cette pendule monotone qui oscille toujours, semble une allégorie de l'histoire humaine; le *Temps* et la *Souffrance*.

Enfin, à l'un et l'autre bout de la cheminée, deux statues, l'une du duc de Fitz-James, l'autre de Velleda, jolie sculpture faite par Maindon, en 1839.

La vierge de Sayne porte une faucille suspendue à sa ceinture de lierre; une branche de chêne la couronne, et derrière elle est attachée une lyre. Sa figure, douce et larmoyante, est inclinée sur une main plée gracieusement; sa bouche est un peu dédaigneuse; ses joues seins sont gonflées, et donnent, avec les pleurs, de la vie et quelque chose d'attendrissant à cette sculpture.

Un peu au-dessus de Velleda s'élève un calendrier terminé en bénitier. Au-dessus de Fitz-James, une sépia qui représente une chatte; celle-ci appuie une de ses pattes victorieuses sur une souris. Puis, à gauche et à droite de la cheminée, sont deux grands tableaux; l'un est le profil, l'autre une face de la *catéchèse* de Cologne.

J'ai parlé d'une grande peinture de Mignard. A gauche de ce tableau est une sépia, la maison du comte Philippe de Châteaubriand, gouverneur du Poitou sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV. A droite, un dessin, le tombeau de l'abbé Rancé, avec cette inscription placée au-dessus de la porte de la sépulture:

Rancé fit redoubler la religion dans ces lieux. Ses cendres sont ici, son âme est dans les cieux.

Une grosse chatte à taches blanches, noires et rouges, se montrait assoupie irrespectueusement dans un large fauteuil. Une petite peruche, admise le matin dans le cabinet de Châteaubriand, babillait beaucoup trop. Châteaubriand lui criait souvent, car souvent c'était nécessaire:

—Ah ça!... veux-tu te taire!...

Et comme la peruche ne comprenait pas ou que dans son isolement une conversation avec son maître lui plaisait, c'était pour elle le signal d'achever son monologue criard. Alors Châteaubriand prenait son madras, qu'il avait retiré de sa tête, et lui disait en le menaçant:

—Je vais te jeter ceci à la tête.

Mais la peruche récalcitrante descendait, si tôt la menace, quelques échelons de son perchoir, se faisant vite un rimpont du fauteuil; la malicieuse bête ne se contentait pas de parler haut et beaucoup d'agacer et de défier son maître; elle aimait aussi à grimper par les rideaux jusqu'au plafond, qui était fort élevé, et de là à se laisser tomber. C'était quelquefois à moi à lui présenter ma main pour l'aider à monter ses escaliers, et j'attrapais toujours, lorsque j'accablais cette politesse... des coups de bec. Enfin quand sa vivacité devenait trop importune, Châteaubriand sonnait sonnet. François arrivait, enlevait la peruche et la portait à la cuisine!

Ce fut entre le sommeil de la chatte et les criailleries de la peruche, que Châteaubriand acheva la *Vie de Rancé*.

Si nous portons la description du cabinet de Châteaubriand au mois de mai, au-delà, la verdure est brillante; les feuilles des arbres s'agitent, avancent et reculent leurs ombres sur une petite allée sablée qui est à deux pas de moi; les rayons du soleil se font jour à travers les intervalles laissés par les frémissements des feuilles. La fenêtre ouverte me permet d'entendre le chant de beaucoup d'oiseaux, qu'accompagne le vent printanier. Voilà ce qui se passe dans un jardin séparé des Missions par un mur bas qu'on pourrait enjamber; on y descend au moyen d'une porte vitrée placée au milieu du salon.

Les jours de fêtes, au bruit de la nature venant se joindre le son de l'orgue des Missions; la nature se manifestait pour plaire à l'homme, et l'homme se manifestait pour plaire à Dieu.

Plus près de moi, dans le cabinet de travail, sur une chaise, la chatte dont j'ai parlé, puis la peruche, dont le bec et les yeux sont cachés dans les plumes vertes de ses épaules.

Et devant moi Châteaubriand.

Châteaubriand, assis devant le feu, en entendant ma voix lorsque j'entrais, me donnait le bonjour. Il continuait à lire quelques journaux qu'il entassait ensuite en chifflon dans un fauteuil vert; puis venait un jeune barbillon qui posait une bouillotte à la cheminée, et bientôt Châteaubriand s'asseyait en face de son jardin, près d'une fenêtre, et abandonnait sa tête au peigne, sa figure aux rayons. Ensuite, nous travaillions. C'est près du feu qu'il purifiait la forme de ses pensées, assis sur une chaise basse en paille, devant une petite table en bois de merisier. Il était couvert d'une large redingote bien foncée, qui laissait voir une chemise blanche et fine. Son cou n'avait pas de cravate.

Qu'est devenue cette jolie petite table, qu'il préférait à son joli et vaste bureau, et sur laquelle il écrivait lui-même (bien qu'il ne pût guère plus écrire) une lettre à Marie-Thérèse, relativement à la mort du duc d'Angoulême! C'est sur cette même table qu'il fit des corrections dans la *Vie de Rancé* et dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

Lorsque nous avions fini de travailler, Châteaubriand me disait: "Voilà tout, je ne sais plus rien." Je me retournais auprès de ma mère, et, en lui parlant de l'homme illustre que je venais de quitter, j'essayais de la distraire de ses maux. Hélas! les maux conduisent à une séparation bien triste pour ceux qui restent! Aujourd'hui, il existe à Paris, dans un cimetière, une croix qui termine un monument en marbre blanc. Je me souviendrai toujours de la première couronne que je posai en pleurant à cette croix blanche...

Un matin, en entrant dans le cabinet de travail de Châteaubriand, il s'informa avec bienveillance des nouvelles de ma mère malade. Je lui dis qu'elle allait plus mal encore. Alors je l'entendis prononcer: "Pauvre femme!" avec un accent qui m'a fait l'aimer tout de suite, car il m'a remué le cœur. "Pauvre femme!" non, jamais je ne pourrai oublier, à cause de cette simple exclamation adressée, avec intérêt, à un fils qui craignait de perdre celle qu'il aimait le plus sur cette terre. Il savait les souffrances de cette femme qu'il ne vit jamais, et gardait des sentiments affectueux pour la jeunesse.

Hélas! depuis que l'enfant n'entend plus parler de sa mère, il marche dans la vie, seul, triste, le deuil dans son âme; souvent, il regarde le ciel, car, dans l'espace d'une nuit, il a vu s'envoler toutes ses belles espérances. J'ai orné sa tombe abandonnée. C'est une consolation pour ma douleur, que ces chères offrandes... Si le premier j'avais quitté la scène mortelle, elle seule aussi m'aurait regretté... Pourquoi faut-il que je sois si jeune! sans moi, son sommeil sera long dans la tombe.

VIAL DE LUSSAN,

ancien secrétaire de M. de Châteaubriand

Politique extérieure de la France.

Au moment où les affaires extérieures de la France prennent une gravité qu'il était facile de prévoir, nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'un travail public récemment dans la *Revue des Deux Mondes*, et qu'on peut regarder comme le manifeste de la diplomatie du dernier règne contre la politique suivie au dehors par le gouvernement de février. L'auteur de cet écrit a évidemment tenu une place considérable dans les affaires.

Voici l'analyse de l'écrit dont nous venons de parler:

Les affaires intérieures de la France occupent presque exclusivement les esprits. Il est bon pourtant, il est urgent de tourner les regards vers la politique qu'a suivie la France à l'extérieur

ANNONCES.

On reçoit les annonces à insérer tous les jours de 8 h. du matin à 6 h. soir.—Les prix des annonces quoique les colonnes du Journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON.
Correspondant parisien, ATTICUS.
Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

depuis la révolution de février. Les plus intéressantes questions de politique intérieure ne doivent pas nous désintéresser de notre grandeur au dehors. Les réflexions que contient le travail dont nous présentons l'analyse, ne peuvent s'adresser au gouvernement nouveau que les événements de juin ont porté au pouvoir. Mais s'il n'est pas complot des fautes de ses prédécesseurs, son devoir néanmoins est de les connaître et de les réparer.

Quelle a été, au milieu du grand mouvement qui agite l'Europe, l'attitude du gouvernement français? Il a applaudi à toute insurrection populaire, qu'elle fut nationale comme en Italie, ou libérale, comme en Allemagne. Il a donné sans hésiter son assentiment à ces mouvements; il les regarde tous comme le contre-coup de la révolution de février, comme autant de succès pour la France, qui doit amener l'accord des intérêts et établir parmi les peuples une bonne entente et une fraternité universelle. Proclamer les principes démocratiques, voilà donc à quoi se réduit la tâche de la France. De telles espérances sont-elles aisément conciliables avec une tâche si facile? Il importe de regarder attentivement si, en effet, les intérêts de notre pays se trouvent sauvegardés au milieu des progrès de la liberté européenne.

Et d'abord, est-il sage, est-il prudent de se faire l'admirateur aveugle de tous les soulèvements, d'en inventer même à la tribune pour rendre la liste plus complète, et de prendre ainsi la responsabilité de tant de sang versé, avant que l'on sache clairement pour quel motif il a coulé? Mais si nous regardons toutes ces insurrections populaires, comme un hommage aux principes de 1789; pour avoir le droit de nous en réjouir, encore faut-il que ces principes restent les nôtres. Les nations étrangères, en nous empruntant l'égalité civile, la liberté de penser, d'écrire, l'inviolabilité de la justice, pourront bien être assez sages pour rejeter les désordres tristes et burlesques à la fois, dont on a fait l'accompagnement de notre révolution.

A côté du mouvement libéral qui emporte l'Europe, les scènes qui ont suivi et marqué la révolution de février ont produit un mouvement opposé. Les peuples soumis au régime du pouvoir absolu se sont soulevés, mais chez les peuples qui jouissent de la liberté politique, comme la Belgique, l'Espagne, l'Angleterre, l'opposition s'est serrée autour du pouvoir, a réglé sa marche, a mis une ligne de démarcation entre sa conduite et la nôtre. En Italie même, les constitutions monarchiques, un instant ébranlées, l'ont définitivement emporté sur le système républicain. En Allemagne, dans les assemblées sorties du suffrage universel, se manifeste un vif mouvement de réaction monarchique. Croit-on que les journées du 16 avril, du 15 mai, que celles de juin n'aient pas été pour quelque chose dans ce résultat?

Si la monarchie, qui reste debout encore presque partout, au lieu de chercher à comprimer les idées de 1789, savait s'en faire l'héritière, elle pourrait devenir la forme politique de presque tous les États européens. Que les rois s'y opposent ou qu'ils contraignent ils se portent les premiers champions des principes de notre première révolution, d'une manière ou d'une autre, ces principes triompheront. Lorsqu'ils seront universellement admis ou presque universellement admis en Europe, ils cesseront d'être une force pour nous. L'alliance des souverains et l'alliance des États libres seront dissoutes du même coup. Chacun retournera à ses passions, à ses intérêts naturels. Peut-on compter, comme on semble parfois le faire, que les institutions démocratiques seront entre les nations un gage de fraternité constante, de paix assurée? Mais les républiques de Grèce dans l'antiquité, d'Italie au moyen âge, n'ont-elles pas ruiné leur patrie commune par les querelles intestines, leurs dissensions acharnées? Les États-Unis vivent-ils en parfaite intelligence avec les États espagnols, ces voisins aussi démocratiques qu'eux? Jamais plus qu'aujourd'hui les nationalités n'ont cherché à se distinguer; jamais les susceptibilités patriotiques n'ont été plus ardentes; en vérité, il serait peu sage de croire que nous marchions à une fusion européenne. Il est donc opportun de savoir quelle est aujourd'hui notre situation.

Les traités de 1815 s'étaient efforcés de tenir des portes ouvertes sur nos frontières... la frontière germanique confiée à la Prusse; les vallées qui nous séparent de la Suisse mises sous la main des plus puissants cantons de la confédération; le Piémont gardant toute la ligne des Alpes, les enjambant même par la Savoie. Mais la rivalité des deux grandes puissances allemandes, une distribution de territoire incommode, la division de langues, d'habitudes, de religion, nous rendaient l'Allemagne moins redoutable. La puissance du Piémont, par elle-même assez limitée, pouvait être combattue encore par l'influence que nous pouvions avoir à Rome comme première puissance catholique, à Naples par des relations de famille.

Mais en 1848, après l'accomplissement des plans que l'on discute et que l'on adopte à Francfort, à Berne, à Milan, quel changement!—Au delà du Rhin, nous trouvons, non plus une confédération désunie, mais une nation de cinquante millions d'hommes sous un seul chef, au delà des Alpes, un vaste royaume baigné par deux mers. Gènes et Venise, pour la première fois depuis la chute de l'empire romain, réunies sous un seul sceptre; la Suisse renouvelée, presque unitaire, avec un gouvernement central puissant.

Cette formation si soudaine de puissants États doit sans doute exciter notre admiration; mais c'est le devoir du gouvernement de veiller à ce que l'intérêt de la France reste sauf au milieu de ces changements. Or, quelques précautions a-t-on prises pour que ces trois grands corps politiques qui s'élèvent à nos portes, ne deviennent pas la source de dangereuses rivalités?

N'y avait-il pas, en présence du travail qui s'opère en Allemagne, en Suisse, en Italie, autre chose à faire pour le gouvernement français que de rester l'arceau bras au bond du Rhin et au pied des Alpes? Si nous eussions eu un gouvernement régulier, il aurait eu dans les capitales des agents reconnus, accrédités, capables, dont on eût pu écouter les avis, et qui eussent pu parler hautement au nom de la France. Le droit public actuel ne reconnaît ni vaste royaume d'Italie, ni empire germanique, ni Suisse étroitement unie; ces pays, en se modifiant, modifient le droit public de l'Europe, et cependant ce n'est ni à la Suisse, ni à la Sardaigne, ni à l'Allemagne qu'avait un jour de droit tel qu'il existait tout-à-l'heure. Trois empires se fondent, et la France ne paraît pas s'en douter, et son gouvernement invente, à cette occasion, un rôle d'abnégation dont personne en

Europe n'eût osé concevoir l'espérance. Elle pouvait intervenir pacifiquement et provoquer des conférences, un congrès. Prévenir les difficultés, combiner les intérêts, éviter les froissements, cela n'est-il pas préférable à une non-intervention absolue, dont le résultat est que les hommes s'ignorent jusqu'à ce qu'ils se haïssent. Dans une pareille intervention, le rôle de médiateur entre les gouvernements nouveaux et l'ancienne diplomatie, de directeur des révolutions inévitables, n'eût-il pas été glorieux pour la France ?

« Les iniquités du congrès de Vienne, dit l'auteur de l'écrit que nous analysons, se répètent ; tous ces signataires sont en fuite ou dans le tombeau. Mais dans ce renouvellement général, sent-on quelque part la main de la France ? entend-on quelque part sa voix ? Non. Cette main puissante est embaumée, cette voix sonore est couverte par les clameurs des factions. Est-ce sérieusement qu'on nous flatte quelquefois que nous sommes à la tête du mouvement de l'Europe ? Autant vaudrait dire que le rocher détaché de sa base est à la tête de l'avalanche qu'il entraîne dans sa chute. Chose singulière ! l'œuvre de 1815 se défait à peu près comme elle s'est faite, — sans nous, contre nous. »

Si l'on ne voulait pas avoir recours à la diplomatie, il fallait se résoudre à adopter une voie plus aventureuse : il fallait vouloir faire rentrer dans la nationalité française des peuples de même langue et de même race que nous, séparés de force après Waterloo. Mais l'élan vers la France, qui s'était manifesté avec tant de force après 1830, ne s'est pas reproduit en 1848 ; comment, en effet, reconnaître la France dans les indécises combattants de Risquons-tout, et dans les envahisseurs de l'ancien département du Mont-Blanc ?

Et, sans action directe dans les affaires de l'Europe, nous ne gardons même pas le privilège des neutres, l'indépendance. Nous nous sommes engagés sans faire la moindre réserve en faveur des intérêts de la France.

Nous donnons aux Italiens la force morale d'une armée française sur leurs derrières, en même temps, nous leur laissons la bonne grâce d'avoir fait leurs affaires tout seuls, et de nous avoir remerciés de nos services. Ainsi, notre liberté d'action est livrée au hasard d'une guerre que la France n'a pas engagée, qu'elle ne dirige pas, qu'elle ne peut ni faire arrêter ni faire marcher à son gré.

Si la France croyait de son intérêt ou de son honneur de terminer au plus tôt la guerre d'Italie, il fallait intervenir à son jour, à son heure, sans attendre ni demander la permission de personne. Si au contraire, elle croyait ne devoir pas prendre part à cette lutte, il fallait qu'elle se tint sur la réserve, et restât maîtresse de ses hommes et de ses canons. Au lieu de cela, l'on attend pour combattre d'avoir à réparer des déroutes ; l'on veut que l'ennemi soit vainqueur et plus fort, avant de l'attaquer.

« Jamais, disait le général Bonaparte, jamais la république française n'adopte pour principe de faire la guerre pour les autres peuples. Je sais bien qu'il n'en coûte rien à une poignée de bavards, que de vouloir la république universelle. Je voudrais que ces messieurs vinssent faire une campagne d'hiver. »

« Après dix-huit ans de règne (disait M. de Lamartine dans la séance du 5 mai dernier) et d'une diplomatie que l'on croyait habile parce qu'elle était intéressée, la dynastie remettait la France à la république plus cernée, plus garnie de traites et de limites, plus incapable de mouvement, plus dénuée d'influence et de négociation extérieure, plus entourée de pièges et d'impossibilités qu'elle ne l'eût à aucune époque de la monarchie, emprisonnée dans la lettre, si souvent violée contre elle, des traites de 1815 ; exclue de tout l'Orient, complice de l'Autriche en Italie et en Suisse, complaisante de l'Angleterre à Lisbonne, compromise sans avantage à Madrid, obéissante à Vienne, timide à Berlin, haïe à Saint-Petersbourg, discréditée pour son peu de foi à Londres, désertée des peuples pour son abandon du principe démocratique ; en face d'une coalition morale ralliée partout contre la France, et qui ne lui laissait le choix qu'entre une guerre extrême d'un contre tout, ou l'acceptation d'un rôle subalterne de puissance secondaire ; en surveillance dans le monde européen, condamnée à languir et à s'humilier un siècle sous le poids d'une dynastie à faire pardonner aux rois, et d'un principe révolutionnaire à faire amnistier ou à faire trahir aux peuples. »

Après avoir rappelé ces reproches sévères et mérités adressés à la diplomatie du dernier règne, l'auteur du travail publié par la *Revue des deux Mondes* retrace en ces termes la situation de la France à l'extérieur telle que, suivant lui, l'a faite M. de Lamartine :

« Qu'aurait répondu M. de Lamartine, dans la retraite où il a été déjà précipité par les retours de l'opinion publique, mais dont il sort quelquefois encore pour glorifier lui-même, et lui seul, sa politique si à ce tableau, vrai ou faux, de dix-huit ans qui appartiennent à l'histoire, et que l'histoire jugera, nous opposons, trait par trait, le tableau de quatre mois, qui, par le mal qu'ils ont fait, valent bien des années ; les traités de 1815 annulés pour tout le monde, mais continuant à peser sur la France seule du poids de toutes leurs clauses onéreuses ou humiliantes ; la France, privée du mérite de sa fidélité à la foi jurée sans avoir retrouvé la liberté de ses mouvements, stationnaire et isolée pendant que tout autour d'elle s'agit et se développe, abandonnant l'Orient à une tête-à-tête tranquille entre l'Angleterre et la Russie, disparaissant de la Méditerranée, ou ses flottes errant encore sans porter nulle part ni appui ni terreur ; placée, par ses engagements avec l'Italie, sous le coup d'une guerre à chaque instant imminente, qu'elle ne peut ni prévenir ni repousser ? Aujourd'hui, par conséquent, en paix sans influence diplomatique, demain peut-être en guerre sans espoir de conquête, considérée par ses plus proches voisins avec l'effroi qu'inspire un malade dont on redoute la contagion, et pouvant compter ni sur l'élan révolutionnaire ni sur la force des institutions établies, dans une situation, en un mot, qui rappelle l'année 1799, moins la campagne d'Égypte et le directoire, moins Bonaparte ! »

À nos abonnés du Saguenay.

Nous prions nos abonnés de la Malbaie, Grande-Baie et Chicoutimi, et ceux qui se trouvent dans les limites de l'agence de John McLaren, écuyer, de payer sur la présentation de notre compte que doit leur faire prochainement ce monsieur. Nous prions également ceux des autres parties du comté où nous n'avons pas d'agent, de nous faire tenir le montant de leur abonnement sur la réception d'un avis particulier qui leur sera adressé dans le Journal.

Nous renouvelons ici notre appel général à ceux de nos abonnés des différentes parties de la province qui ont déjà reçu avis particulier et à ceux qui le recevront, ou qui connaissent qu'ils nous doivent, de vouloir bien solder sans délai. Nous répétons que nous consentons volontiers à payer les frais de poste chaque fois que l'on voudra nous faire des remboursements par cette voie.

Balances à plateforme de Warren à vendre. — Henri S. Scott.
Cartes à vendre. — Henri S. Scott.
Vitrines colorées à vendre. — Henri S. Scott.
Ouverture de Bureau. — J. G. Taché.
Débentures. — A. Lemoine.

CANADA.

QUÉBEC, 16 SEPTEMBRE 1848.

Le vapeur *Europa* est arrivé à New-York jeudi matin à 8 heures.

Les lettres sont arrivées ici ce matin. Les avis de Paris annoncent que quatre nouveaux journaux ont été supprimés, et que d'autres sont menacés de l'être. Les journalistes ont protesté énergiquement contre cet acte.

L'Assemblée nationale avait décidé par une forte majorité de poursuivre Cassidière et Louis Blanc, à cause de leur participation aux dernières insurrections. Louis Blanc est en Angleterre ; mais on ne sait quel chemin a pris Cassidière.

Les rumeurs d'une prochaine insurrection continuaient de circuler à Paris, et le gouvernement faisait de formidables préparatifs pour l'écraser.

Le gouvernement français a envoyé 4,000 de troupes et plusieurs bâtiments de guerre à Venise. Il avait ordonné une addition de 70,000 hommes à l'armée des Alpes qui doit se porter au secours de l'Italie, dans le cas où il en serait besoin, contre l'Autriche. Cette armée est portée à 100,000 hommes.

Suivant le *Freeman's Journal* de Dublin, une famine horrible est inévitable en Irlande.

Les arrestations continuent en Irlande et en Angleterre.

Une tentative d'insurrection a été découverte à Berlin, et le gouvernement a pris des mesures pour la réprimer.

La Russie va faire stationner 280 mille hommes de troupes en Pologne durant l'hiver.

Le prix de la fleur est baissé de beaucoup.

Quand le présent ministériel prit les rênes du pouvoir, ou mieux, quand il était dans l'acte de se constituer, on entendait d'ici et de là des voix qui criaient : « Que l'on prenne garde de ne faire entrer dans le cabinet, moins de trois... moins de quatre canadiens-français... ! Il y en a eu jusqu'à cinq, d'autres six. Le cabinet, enfin constitué après trois jours d'enfantelement, se composait de six membres pour le Bas-Canada, dont quatre Canadiens-français et de cinq pour le Haut-Canada. Tout le monde parut satisfait et convaincu que les Canadiens-français qui avaient parmi eux le chef du cabinet, avaient une part équitable du pouvoir, lors surtout que les deux autres membres étaient, l'un, M. Aylwin, en partie de sang français et l'autre, M. Leslie, l'ami le plus constant et le plus dévoué des Canadiens-français. Plus tard M. Aylwin sortit du cabinet, pour devenir juge. Alors la population des Canadiens-français dans le cabinet s'accrut et devint par rapport aux autres origines dans le rapport de 4 à 1. C'était plus qu'on n'aurait osé espérer les esprits les plus avides d'obtenir une large proportion de Canadiens-français bien plus qu'une influence de parti qui valait encore mieux. »

Aujourd'hui M. Sullivan laisse le cabinet pour monter sur le banc judiciaire du Haut-Canada, dit le *Canadien*, sur la foi des « méchants de la capitale. » Le cabinet « à une séance qui avait été des plus chaupées, » a décidé que M. Merritt, ferait partie du ministère, pour y remplacer M. Sullivan, et non M. Quesnel, dont il avait été d'abord question, parce que la nomination de ce dernier « effrayait les francophones du Haut-Canada, » et que cette nomination « eût posé cinq Canadiens-français dans un conseil de dix ministres. » Le *Canadien* dit toutes ces précieuses révélations « à des indiscrets dont les yeux semblent plonger à travers les cloisons de la salle des réunions ministérielles. »

Dans quel esprit écrit donc le *Canadien* ? Est-ce dans un but utile qu'il prétend débiter de pareilles facettes ? Quand il ne cessait de répéter qu'il était l'ami sincère de l'administration, et que, lorsqu'il l'avertissait de ses erreurs, c'était pour la prémunir contre des dangers plus grands, et lui rendre les véritables services que lui refusait par flatterie ses amis sans courage et sans conscience, on pouvait peut-être le croire sincère et sérieux dans ses protestations d'apaisement et de dévouement loyal ; mais aujourd'hui qu'il ramasse complaisamment dans la rue, au grand dommage de la gravité du journalisme, toutes les conversations des « indiscrets » et des « méchants », à quels motifs rend-il hommage ? Ce ne peut pas être assurément à l'impulsion du noble et brutal sentiment dont nous parlions tout à l'heure ! Pourquoi donc poursuit-il de ses incessantes tracasseries des hommes qu'il a soutenus de toutes ses forces, il n'y a encore qu'un instant ; qui n'ont encore fait de mal ni à lui ni à son pays ; qui, dans les conditions possibles ou ils ont acceptés le pouvoir, font d'incompréhensibles efforts pour améliorer le sort de leurs compatriotes, dont l'intérêt est le leur propre ; et qui dans cet incommensurable travail de régénération et de réhabilitation n'ont, pas besoin de turpitudes, mais de l'appui cordial de la presse libérale et de ses conseils amis.

Nous n'avons pas « plongé nos regards à travers les cloisons de la salle des réunions ministérielles » et conséquemment nous ne savons d'abord si c'est M. Sullivan qui doit laisser le cabinet, et ensuite si M. Merritt, ou M. Quesnel, ou M. Boutillier qui le remplacera ; mais y aurait-il quelque chose d'étrange qu'un homme représentant le Haut-Canada fut remplacé par un homme du Haut-Canada ? et faudrait-il une séance bien orageuse pour décider cette question ?

En 1841 en 1845, la chambre passa une loi qui amendait l'acte des barrières et qui décrétait que la province s'engageait à acheter le pont de Dorchester, aussitôt possible, pour le placer sous le contrôle des commissaires des barrières. Cet achat devait avoir pour effet de ne faire de la barrière et du pont qu'une seule et même chose, et de réduire raisonnablement les taxes de l'une et de l'autre. On sait que le taux actuel du pont, en vertu de la loi est de seize sous pour l'allée et venue, et que celui de la barrière est de six sous aussi pour l'allée et venue. Chaque fois que quelqu'un est attiré de ce côté soit par affaires, soit par promenade, soit pour se rendre à sa demeure, il est obligé en vertu de la loi de payer 16 sous et 6 sous, c'est-à-dire près d'un schelling. Il est vrai que les propriétaires du pont depuis surtout que leur privilège est expiré, ont diminué volontairement leurs taxes jusqu'à 8 sous pour ceux qui résident de l'autre côté de leur pont. Mais c'est encore 8 sous et 6 pour les personnes qui résident de l'autre côté de la barrière et 6 et 12 sous pour les autres personnes. Si le gouvernement était en position de mettre à effet la clause à laquelle nous avons fait allusion tout à l'heure, tout ce qu'il y aurait à payer, serait 3 sous et 6 sous. Ce changement qui serait une amélioration inappréciable par ses résultats, donnerait un développement qu'on ne peut dire à l'autorité de la rivière Saint-Charles, et dans très peu d'années le revenu collectif du pont et de la barrière dépasserait de beaucoup ce qu'il est aujourd'hui, malgré cette diminution, et à cause même de cette diminution dans les prix. Une personne qui demeure à la Canadienne nous disait

encore hier qu'il lui en coûtait £15 par année seulement pour le pont et la barrière, et que cette taxe exorbitante aura l'effet de ramener lui et plusieurs autres de ce côté de la rivière. Si ce n'était pas du pont à payer, une grande portion de la classe ouvrière irait s'établir de l'autre côté et y commencerait un autre Brooklyn. Pourquoi ne pas briser le plus tôt possible les entraves qui s'opposent à la prospérité et au développement de notre ville ? N'est-il pas triste de penser que le siège naturel et le plus vaste siège de la ville basse, soit encore vu de maisons et de ces améliorations qui en peu d'années en feraient une place importante et commerciale ? La nature n'a-t-elle pas créé cette vallée pour en faire le siège d'une ville importante, et la belle rivière St. Charles pour couper et alimenter cette ville dans toute sa longueur, comme la Tamise traverse et alimente Londres, et la Seine Paris ?

Maintenant il s'agit de trouver les moyens d'acheter le pont de Dorchester que les propriétaires veulent, dit-on, vendre au prix de £15,000, estimé par eux être le capital, non pas de la valeur, mais du produit annuel du pont, ou à peu près. Comme les cinquante années de leur privilège est expiré (depuis environ dix ans) et qu'ils en ont eu largement les profits durant ces cinquante années et au-delà, le plus grand nombre est d'opinion que la province ne devrait payer juste que la valeur intrinsèque du pont ; d'autres, parmi lesquels se trouve être un comité de la chambre, sont d'opinion que malgré l'injustice apparente, vu la nature même de la loi qui conférerait le privilège du pont de Dorchester, qu'on ne peut placer les propriétaires dans cette condition sans manquer à la foi des engagements, et que le public doit donner le premier exemple de cette foi aux engagements. Ce serait peut-être une question à considérer de nouveau et à examiner avec attention le plus tôt possible, parce qu'une prompt solution en est désirable pour tout le monde.

En 1846, le gouvernement prit ou feignit de prendre des renseignements sur le prix du pont de Dorchester, et déclara que s'il ne l'avait acheté, c'était que les propriétaires voulaient le vendre à un trop haut prix. Aujourd'hui l'état du coffre public permettrait-il d'exécuter la loi, et notre situation financière permettrait-elle d'engager le gouvernement à garantir un emprunt par les commissaires des barrières pour cette fin ? C'est ce que nous ignorons.

Non seulement l'on devrait acheter le pont de Dorchester que les circonstances pourraient le permettre, mais encore il faudrait que tous les grands travaux tels que les ponts sur les grandes rivières, tout le long des deux rives du Saint-Laurent, fussent faits par la province. Déjà ce principe est consacré par la construction des magnifiques ponts du Saint-Maurice, de Batiscan et de Sainte-Anne, ainsi de celle des autres ponts récemment construits sur la rive sud du fleuve.

Nous ne nous trompons pas quand nous répliquons l'autre jour à l'*Avenir* qu'on avait attendu pour nous répondre le moment où l'on supposait qu'était effacé dans l'esprit du lecteur l'effet de notre article du 26 août sur la réforme électorale. Mais le correspondant du *Canadien*, BASTIDE, a poussé cette tactique encore plus loin que l'*Avenir*, car il vient une semaine après lui, avec seulement quelques lignes évidemment pour faire comprendre qu'il veut avoir le dernier mot. Cette consolation nous la lui donnerons de grand cœur comme nous l'avons donnée à l'*Avenir*, qui pour se justifier d'avoir fait attendre sa réponse quinze jours durant, affirmait que les quatre colonnes du *Journal* ne valaient pas une réponse. Mais si elles ne valaient pas une réponse quand elles ont paru et lorsqu'il fallait les combattre, comment ont-elles acquis cette valeur quinze jours plus tard ?

Quels petits moyens dans une discussion de cette importance.

On sait que l'avoine est en grande abondance cette année dans le Bas-Canada, et déjà le prix en a baissé considérablement. Mais il est probable qu'il ne se maintiendra pas longtemps aussi bas, vu que l'on se propose de la mouler et de l'exporter en quantités considérables en Irlande, où elle remplacera les pommes de terre que la maladie habituelle a détruites sur toute l'étendue de ce malheureux pays. La farine d'avoine est une nourriture saine et saine, si elle n'est pas agressive.

Un homme du nom de Pierre Gauvreau, demeurant dans la rue Saint-Roch, en face du Parc, a trouvé mercredi matin, sur le toit de sa maison, un rouleau de papier goudronné, sans enveloppe dans un lingot, auquel le feu avait été mis. Mais il s'était éteint, parce que le papier était roulé trop serré. Preuve qu'il y avait l'intention d'incendier, c'est que ce rouleau de papier était attaché au moyen d'une corde à une échelle placée sur la couverture. Avis aux propriétaires.

Mgr. Demers, évêque de Vancouver, est maintenant à Québec, d'où il était parti prêtre depuis un grand nombre d'années, pour se rendre à la Rivière-Rouge d'abord, et ensuite à la Colombie.

Son Honneur, le juge Aylwin, est de retour de sa tournée dans le district de Gaspé.

L'honorable R. E. Caron est revenu de Montréal, après six jours d'absence.

Nous avons oublié de mentionner la réélection par acclamation de l'honorable P. de Sales Latour, qui a eu lieu aux Éboulements mardi le 5.

Un aubergiste de la rue Chamblain, a été arrêté hier soir pour avoir tiré sur un matelot, qu'on désespérait de sauver.

Un jeune homme du nom de Rouillard ou Couillard, s'est noyé hier, à la Pointe-Levi, au débarcadère, dans un état d'ivresse.

LA LOI DE NAVIGATION.—Un monsieur de la plus haute respectabilité concerné dans une de nos premières maisons de commerce de Montréal, arrive ici par le dernier steamer, assure que la loi pour assurer la libre navigation passera au commencement de la prochaine session du parlement impérial, c'est-à-dire en février ou mars prochain.

Malgré l'espoir qu'on peut entretenir sur le rappel des lois de navigation, les colonies ne doivent pas s'endormir sur cette bonne nouvelle. L'opinion publique doit se prononcer fortement en faveur de cette mesure si importante. Le peuple dans chaque province, dans chaque district, dans chaque paroisse devrait s'assembler pour faire connaître les vœux de la majorité et presser par la passion de cet acte. Nous devons demeurer fermes sur ce point. — *Minerve*.

LE PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.—Les commissaires nommés pour s'enquérir de l'état de cet établissement, ont ajourné leurs travaux pour quelques jours. Nos lecteurs se souviendront que de bonne heure en juin dernier, l'hon. M. Ferguson, MM. Brown et Thomas du Haut-Canada, et MM. Amiot et Bristow du Bas, furent nommés

pour faire des investigations sur certaines accusations portées contre quelques-uns des officiers du pénitencier, et pour s'enquérir de la discipline et de la régulation de l'établissement. Les travaux ont été très-ardus, puisqu'ils embrassaient tout ce qui s'est fait depuis l'ouverture de l'établissement, en 1835, jusqu'à ce jour.

Il serait peut-être prématuré pour les commissaires, tant qu'ils ne seront pas en état de faire un rapport général, de publier quelque partie de leurs procès-verbaux, mais nous croyons pouvoir dire avec confiance, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, qu'il y avait d'amples raisons pour ordonner une enquête sur la discipline de cet établissement. Il paraît qu'il y a eu des révélations fort graves. Jusqu'à présent, on n'a vu que des officiers, le chef de cuisine, fils du gardien, a été renvoyé, pour fautes graves, telle que péculat, éruauté, et subversion des règles du pénitencier. Les commissaires ont rédigé les accusations fondées sur des dépositions sous serment contre le gardien, dont ils entendront la défense après leur vacance. Le mode qu'ils ont adopté a été d'examiner sous serment toutes personnes qu'ils regardaient comme compétentes à donner des renseignements sur la conduite du pénitencier ; des extraits de ces témoignages ont été lus aux parties impliquées, pour qu'ils puissent y répondre, dans le cas où ils ne seraient pas fondés.

Le rapport des commissaires sera vu avec intérêt, parce qu'il embrasse, non seulement la régulation actuelle du pénitencier, mais toutes la question de la discipline des prisons. Cette dernière partie de l'enquête est très importante puisque l'on y prend en considération la question de savoir si l'emprisonnement dans le pénitencier provincial ne devrait pas être la punition des offenses qui requièrent l'application extrême des lois, circonstance nous le disons avec plaisir, bien rare dans cette province. Il n'est peut-être aucun pays au monde où l'on ait autant de chance de pouvoir corriger les criminels, que dans le pénitencier de Kingston. La bâtisse est admirablement située, elle est vaste et commode ; il y a aussi assez d'espace pour permettre d'engager tout de suite qu'il en faudrait, outre celles qui sont déjà construites.

Maintenant, le système Auburn, c'est-à-dire, le parfait silence, la détention solitaire, durant les heures de repos, le travail par bande, et la nourriture en commun, est le système mis en pratique dans le pénitencier. Le nombre des détenus est de 475 dont une trentaine de femmes. L'établissement est sous la direction d'un gardien avec un assistant, un chef de cuisine, avec environ 50 gardes. Il y a un chirurgien, et deux chapelains, l'un catholique et l'autre protestant, mais ils ne vivent pas dans l'établissement. Les dépenses ont été très-grandes jusqu'à aujourd'hui, les derniers octrois annuels par le parlement ont été de £15,000 et la somme entière, produite par le travail des détenus, n'a été que de £500 à £600 par année. La plus grande partie d'entre eux a été employée jusqu'à aujourd'hui à l'érection des bâtisses qui ont coûté environ £150,000 à la province.

— *Idem*.

Trois jours d'histoire de New-York et de Brooklyn. INCENDIE. — TREMBLEMENT DE TERRE. — ÉCROULEMENT D'UNE ÉGLISE.

Par deux fois déjà, en 1837 et 1845, d'horribles calamités sont venues interrompre une page de deuil dans l'histoire si brillante de la métropole des États-Unis, et cette année encore l'incendie vient de promener, à deux reprises dans l'espace d'un mois, sa torche destructrice sur deux villes des plus florissantes de l'État Impérial. Naguère c'étaient les dévastations d'Albany que nous avions à enregistrer ; aujourd'hui, c'est aux portes mêmes de New-York, à Brooklyn, dans cette cité née d'hier à peine, et déjà si importante, que viennent de se répéter les mêmes scènes et les mêmes malheurs.

Le feu a éclaté samedi vers onze heures et demie du soir, dans l'arrière-pièce d'un magasin de faïence situé au numéro 129 de Fulton, près de Midway street. Il a été déterminé par une explosion dont la cause n'est pas bien connue ; attribue généralement à un accident produit par une lampe à camphre, elle pourrait cependant être le résultat d'un crime, si l'on en croit le récit d'une femme qui assure avoir vu fuir un individu quelques instants avant la détonation. De fréquentes tentatives d'incendie, signalées dans ces derniers temps, semblent donner un certain poids à cette supposition.

Quoi qu'il en soit, ce sinistre devait avoir les plus désastreuses conséquences, grâce à un concours de circonstances vraiment fatales, le feu gagna tout d'abord avec une rapidité facile à concevoir. En quelques minutes, pour ainsi dire, les pâtés de maisons compris entre Fulton et Henry streets, depuis le point où elles bifurquent, jusqu'à Cranberry, n'étaient plus qu'un immense brasier. L'eau manqua dans la ville au bout d'une demi-heure, et il ne resta d'autre ressource que de former une chaîne immense, allant de la rivière de l'Est au théâtre de l'incendie. Dès minuit, la cloche du City-Hall nous apprenait que nos voisins appelaient à leurs secours les compagnies de pompiers de New-York, et bientôt en effet la plupart de celles-ci traversaient la rivière en toute hâte. Des renforts arrivaient également de Newark, de Williamsburgh, de l'arsenal de marine. Néanmoins, quoiqu'activité que l'on eût déployé, il était trois heures et demie du matin lorsque le service se trouva complètement organisé ; pendant trois heures, les flammes avaient continué leur œuvre de destruction, sans qu'il fût possible de leur opposer autre chose que des efforts partiels et presque partout impuissants. Dans cet intervalle, l'incendie avait traversé Fulton street, et embrassait tous les blocks compris entre cette rue et celle de Washington d'une part, Sands et Concord streets de l'autre.

Vers quatre heures et demie enfin, on parvint à arrêter le progrès du feu sur trois côtés du carré qu'il dévastait. Mais le vent avait acquis une telle force, que l'incendie menaçait de se propager avec une rapidité nouvelle dans la direction du Nord-est. Il fallut, pour mettre un terme à ses ravages, faire sauter plusieurs maisons dans Concord street — nécessité cruelle sans doute, mais devant laquelle on avait tout reculé peut-être. Grâce à cette mesure, le feu était sinon éteint, du moins entièrement circonscrit vers six heures du matin.

On évalue de 150 à 200 le nombre des maisons consumées ou fortement endommagées ; on porte la perte matérielle à un million et demi de dollars. Trois églises, les bureaux de la poste, le grand bâtiment connu sous le nom de *Hall's Building*, sous au nombre des édifices incendiés. Deux de nos confrères, le *Long Island Star* et le *Brooklyn Freeman* se trouvent parmi les victimes du désastre : ce dernier avait paru la veille au matin, pour la première fois.

Vendredi, vers dix heures et demie du soir, une double secousse de tremblement de terre a été ressentie distinctement, surtout dans la partie supérieure de la ville et les hauteurs avoisinantes. Les deux chocs se sont succédés à quelques secondes d'intervalle, et ont été accompagnés d'un bruit sourd, semblable au roulement d'une lourde charrette sur le pavé. Le nombre et l'unanimité des personnes qui attestent le fait ne laissent aucun doute à cet égard. Le témoignage le plus frappant est celui d'un pharmacien de Broadway qui s'est élancé hors de son magasin, croyant que la maison allait s'abîmer sur lui. Le phénomène a d'ailleurs été complètement inoffensif ; il a même passé inaperçu pour une notable partie de la population. Ajoutons qu'il s'explique assez facilement par l'extrême sé-

cheresse et les chaleurs intenses que nous avons eues cette année.

Dimanche, une catastrophe plus sérieuse a mis en émoi une partie de la ville. Une église catholique nouvellement construite, et située au coin de la huitième rue et de l'avenue B, s'est écroulée en partie au moment où allait avoir la consécration. Un mur de soutènement s'était effondré, le plancher a cédé brusquement et a précipité près de trois cent personnes d'une hauteur de quinze pieds environ. Une cinquantaine de blessés ont été retirés des décombres, et dans le nombre se trouvent des fractures graves. On parle même de personnes qui auraient déjà succombé. Une demi-heure plus tard, le révérend évêque Hughes se fit trouver enseveli sous les ruines de l'estrade du maître-autel.

Courrier E. U.

VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du 5 août 1848.

Les présidents et vice-présidents étant absents, M. Aug. Vallières fut prié de présider l'assemblée. Après la lecture du procès-verbal, M. F. E. Jéneau donna lecture d'une dissertation intitulée : « Le travail chez l'enfant. »

M. Joseph Richard fit la lecture d'une longue et judicieuse dissertation intitulée : « Quelques remarques sur le dernier rapport de M. le Surintendant de l'éducation pour le Canada-Est. » M. Benjamin Blumhart fut ensuite admis membre actif de l'association.

[Signé.] AUG. VALLIÈRES, Président, F. E. JÉNEAU, Secrétaire.

VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du 2 septembre 1848.

Le président étant au fauteuil, le secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que du règlement de l'association ; après quoi il fut procédé à l'élection des officiers pour l'année courante, comme suit :

M. B. MARQUETTE, Président, M. AUG. VALLIÈRES, Vice-président, M. F. E. JÉNEAU, Secrétaire, M. JOS. RICHARD, Ass.-secrétaire, M. C. DION, Trésorier.

Membres adjoints pour former le comité de régulation : Messieurs ANT. LÉGARÉ, J. B. DUGAL, FRS. TROUSSEAU, ANT. PAQUET, ED. DOLBECK.

M. Marquette lut une dissertation sur les progrès qu'avait faits l'association depuis ses trois années d'existence. M. Mignault fut ensuite admis membre actif de l'association.

Après quoi l'assemblée s'ajourna au premier samedi de Novembre prochain, à neuf heures. A. M. [Signé.] B. MARQUETTE, F. E. JÉNEAU, Secrétaire.

Jeune fille perdue et retrouvée.—La Gazette de Sherbrooke contient un récit presque romantique des aventures d'une jeune fille qui a erré 21 jours dans les bois, sans autre nourriture que des fruits sauvages, et qui est revenue ensuite d'elle-même sans le toit paternel. Le nom de cette jeune fille est Sarah Campbell ; elle est âgée de 17 ans, et demeure à Windsor, avec sa mère qui est veuve. Le 11 août dernier, elle s'était rendue avec plusieurs de ses amies, à une petite rivière pour faire la pêche. S'étant séparée pendant le jour, ses compagnes retournèrent à la maison de la veuve Campbell, croyant trouver leur amie là. Mais elle n'était point de retour. Plusieurs des voisins se mirent à sa recherche, et passèrent la nuit dans les bois mais inutilement. Le dimanche, lundi et mardi suivants, pas moins de 50 à 60 personnes se mirent sur ses traces, mais en vain, quoiqu'elles découvraient souvent les pas de la jeune fille et ceux d'un chien qui l'accompagnait. La sympathie pour la veuve Campbell était générale, et, malgré les occupations de cette saison, un nombre considérable de personnes des Townships de Brompton, Shipton, Melborne, Durham, Oxford, Sherbrooke, Lennoxville, Stoke, et Dunsford, se rendirent dans les bois avec des provisions, et la cherchèrent sans interruption pendant 14 jours, après quoi ils abandonnèrent, pensant que la jeune fille devait avoir succombé à la faim et à l'incendie du temps, car la pluie avait été continue pendant toute une semaine. Le 31, deux de ses frères qui revenaient des États-Unis, recommencèrent les recherches, mais dès le second jour, on alla leur annoncer la bonne nouvelle que leur sœur était de retour chez leur mère et en parfaite santé.

Une foule s'assembla pour entendre le récit de la jeune fille. Elle leur raconta son histoire dans tous ses détails. Lorsqu'elle avait quitté ses compagnes, le 11 août, elle avait pris une direction tout à fait opposée à celle qu'elle croyait prendre pour aller chez sa mère. Le lendemain qui était un dimanche, elle s'était guidée sur le soleil pendant tout le jour, parce qu'elle avait entendu dire que les personnes égarées se servaient de ce moyen pour se retrouver. Elle erra ainsi pendant tous les jours suivants, et se retrouvait presque tous les soirs, au même endroit d'où elle était partie le matin. Elle ne s'arrêtait que pour cueillir des fruits pour elle et pour son chien. Quoiqu'elle s'aperçût bien, par les traces qu'elle trouvait dans les bois, que l'on était à sa recherche, elle ne vit personne, n'entendit pas un son de trompette, ni aucun autre bruit, et n'eut ni un coup de fusil, ni le sixième jour au matin. Elle courait aussitôt dans la direction du coup qui lui avait semblé à environ un demi-mille de distance, mais elle ne trouvait rien. En s'avancant à quelques milles, elle trouva un feu, et un morceau de perdris qu'elle fit cuire et manger. Elle fit aussi sécher ses vêtements, et dormit assez longtemps. Elle partit ensuite. Elle dormait sur la mousse, excepté lorsqu'elle rencontrait les cadavres de ceux qui la cherchaient. Pendant les deux premières semaines, elle souffrit du froid, tremblait toute la nuit et ne pouvait dormir. Lorsqu'elle était égarée, elle n'avait qu'une traite, seule nourriture qu'elle prit à l'exception des fruits sauvages dont elle donnait une partie à son chien qui demeurait avec elle jour et nuit. Mais ce chien la quitta au bout de la septième journée, et elle dit qu'elle n'en était pas fâchée, parce qu'elle avait trop de misère à le nourrir. Enfin le jeudi de la dernière semaine elle prit une autre direction que celle qu'elle avait suivie jusqu'alors, et dans l'après-midi du vendredi, elle se trouva à la place de Moore Mills. Alors elle dirigea ses pas, en sûreté, vers la maison de sa mère. Après avoir fait plus de M. McDales, à environ un mille de la maison de sa mère, à six heures du soir. Elle passa la nuit là, et se rendit chez sa mère le lendemain, où elle fut reçue, comme si elle était revenue du tombeau. Ses pieds et ses jambes étaient déchirés, mais ses vêtements étaient encore en leur entier. Elle raconta qu'elle n'avait jamais été effrayée ; mais lorsque le soleil se couchait et que la nuit venait, elle croyait toujours qu'elle allait mourir. Elle se décourageait aussi à chaque fois qu'elle découvrait les traces de ceux qui la cherchaient. Sur les derniers jours, il lui

OIGNONS.	
68me classe. Pour les meilleures 50 oignons d'une récolte d'au moins 500	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0
4me.	0 5 0
5me.	0 2 6

BETTERAVES.	
69me classe. Pour le meilleur minot d'une récolte d'au moins 20 minots	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0
4me.	0 5 0

CHARRUES ET HERSES.	
70me classe. Pour la meilleure char- rue.	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0
4me.	0 5 0

71me classe. Pour la meilleure herse (améliorée).	
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0

RATEAUX.	
72me classe. Pour le meilleur rateau à mener avec des chevaux.	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0

CRIBLES.	
73me classe. Pour le meilleur crible fait dans les dits districts.	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0

RATEAUX.	
74me classe. Pour le meilleur rateau pour l'usage ordinaire.	0 15 0
2me.	0 10 0
3me.	0 5 0

FOURCHES.	
75me classe. Pour les meilleures 6 fourches.	0 15 0
2me.	0 10 0
3me.	0 5 0

SERRES.	
76me classe. Pour la meilleure serpe améliorée.	0 15 0
2me.	0 10 0
3me.	0 5 0

COUPE-PAILLES.	
77me classe. Pour le meilleur.	1 0 0
2me.	0 15 0
3me.	0 10 0

REGLEMENTS.	
1° Tout compétiteur devra être souscripteur d'au moins cinq chelins au fonds de la Société d'Agriculture du comté de St. François.	

2° Nul compétiteur ne pourra retirer deux prix
pour le même objet.

3° Les objets exposés par paires ou couples, ou
par un plus grand nombre ensemble, ne pourront
venir en compétition ou séparément pour d'autres
prix.

4° Les objets exposés en fait de bêtes-à-cornes,
Chèvres, Moutons et Cochons devront être la
propriété bona-fide du compétiteur pendant les
trois mois qui précèdent immédiatement le jour
de l'exhibition.

5° Tous les produits d'agriculture devront
avoir été produits de la terre ou ferme apparte-
nant au compétiteur.

6° Tous les produits de manufactures domes-
tiques devront avoir été manufacturés par le com-
pétiteur ou aucun des membres de sa fa-
mille.

7° Tous les instruments d'agriculture devront
être de la manufacture du District des Trois-Ri-
vières ou St. François.

8° Toute pratique malhonnête de la part d'un
compétiteur, reconnu comme telle par le
comité de régie de cette société, exclura le com-
pétiteur des avantages de l'exhibition et de la
société.

9° Tous les objets à être exposés devront être
rendus sur le lieu de l'exhibition au plus tard à
dix heures de l'avant-midi du jour de l'exhibition,
et placés là où les régisseurs nommés pour l'exhi-
bition le désireront.

10° Les juges pourront refuser d'accorder un
prix si l'objet exposé n'est pas jugé digne;
pouvoir qu'ils auront aussi quand il n'y aura
qu'un compétiteur.

11° Il n'y aura point d'appel sur la décision
des juges ainsi que sur celles des membres du
comité de régie, ou la majorité d'entre eux.

12° Les compétiteurs seront tenus de donner
sur parole et de bonne foi, à la demande des
juges, telles déclarations et informations qu'ils
desireront avoir d'eux, touchant les qualités,
en fait de race, d'origine, âge et tout autre point
relativement à leurs bêtes-à-cornes, Chèvres,
Moutons et Cochons.

13° Aucun concurrent ne devra rester avec
les juges lors de leurs examens, et au cas que
ces derniers (les juges) aient besoin d'information
ils devront les prendre sur le lieu du secré-
taire ou d'un des membres du comité de
régie.

14° Tout compétiteur sera tenu d'informer le
secrétaire de cette société avant six heures
après-midi de la veille du jour de l'exhi-
bition, les objets qu'il aura à exhiber, indiquant
la classe, l'âge de l'animal, &c. &c. et tout com-
pétiteur étranger au comté d'Yamaska, ce faisant
devra produire au secrétaire un certificat du se-
crétaire de la société d'agriculture du comté de
sa résidence, dans l'un ou l'autre des dits districts
constatant qu'il est souscripteur de l'année cou-
rante, 1848 et 49, d'au moins 5s. aux fonds de la
société d'agriculture du comté de sa résidence,
comme susdit.

15° Les animaux seront sous la garde de leurs
propriétaires qui seront passibles des accidents
qu'ils pourront causer sur le terrain et lors de
l'exhibition.

16° Toutes les contestations seront décidées
par les membres du comité de Régie ou la majori-
té d'entre eux.

17° Il sera du devoir du secrétaire de cette so-
ciété d'entrer tous les objets qui seront exhibés
dans un livre destiné à cette fin, avant six heures
de l'après-midi de la veille du jour de l'exhi-
bition.

18° Tous les objets exposés seront marqués
par numéros doubles, savoir, un sur l'objet ex-
posé, et l'autre, sur lequel sera le nom du com-
pétiteur, restera vers le secrétaire.

19° Les prix décernés seront payés par le
trésorier immédiatement après la clôture de l'ex-
hibition, et aussitôt qu'il aura eu la liste des prix
accordés.

I. GILL,
Président,
ET. BOUCHER,
Secrétaire.

St. François-du-Lac,
19 août 1848.

Epreuve par des milliers!

PILULES INDIENNES VEGETALES DE WRIGHT.

PEU d'années se sont écoulées depuis que l'on a essayé pour
la première fois de combiner quelques uns des herbes em-
ployées par les indiens de manière à faire une préparation
médicinale. On ignorait encore alors quel résultat on pourrait
en tirer, et tout ce qu'on savait c'était la bonté des éléments
dont on voulait se servir. Une confiance inconnue reposait alors
sur la qualité d'une médecine, et s'en laissa imposer.
Le mérite seul d'une médecine fait qu'elle demeure sans succès
ou qu'on cesse d'en user. Si toutes les prescriptions des médecins
étaient soumises aux
Maintenant ces doutes et ces difficultés sont finis. Partout
cette médecine a opéré du bien, partout elle a obtenu les plus
merveilleux succès. Elle a d'abord eut peu de débit, main-
tenant elle se vend

PAR MILLIONS!

et jouit de toute la considération qui lui manquait dans son
origine. Il n'en est pas ainsi des remèdes ordinaires et il serait bien
ridicule de supposer que le public sera trompé pendant des
années sur la qualité d'une médecine, et s'en laissera imposer.
Le mérite seul d'une médecine fait qu'elle demeure sans succès
ou qu'on cesse d'en user. Si toutes les prescriptions des médecins
étaient soumises aux

VIGOREUSES ÉPREUVES

que l'on exige des médecines patentées, pas une seule sur cinq
centes leur résisterait; ou si les médecines patentées étaient
couronnées d'aussi peu de succès que les prescriptions des mé-
decins leur existence ne compterait pas une année. Il faut que le
mérite d'une chose soit reconnu pour qu'on puisse la vendre.

Les pilules indiennes végétales de WRIGHT

ont passé par la dure épreuve dont les préjugés professionnels
menacent tout article de ce genre. Un docteur peut bien pro-
noncer en ton de mépris le mot "charlatanerie" mais il lui
sera difficile de convaincre le patient que ces pilules ont guéri
après plusieurs mois de souffrances entre ses mains, qu'il n'y a
pas après tout quelque mérite dans cette charlatanerie.

POUR ÊTRE PLEIN DE VIE

il faut être plein de santé; et pour être plein de santé, il faut que
la circulation du sang soit libre, et gène en rien. Un file ma-
lade écoule les facultés de l'esprit, et un estomac dérangé
altère le caractère le plus doux. Etre "glorieusement bleu"
et souffrir d'un dérangement des organes digestifs sans une seule
et même chose. Ces indispositions créent des querelles et des
maux dans la société beaucoup plus souvent que le peuple ne
serait disposé à le croire. Réformez l'estomac et vous réformez
le monde, car c'est là la première des réformes. Les Pilules
indiennes végétales de WRIGHT y contribueront d'une manière
surprenante si on les emploie suivant les directions.

ÇA ÊTE UNE COUTUME

depuis des années de prendre tous les printemps quelques médecines
pour se débarrasser des morbes accumulés de l'hiver et se
préparer à la chaleur. Cette pratique est sage. En hiver le
sang est plus épais qu'en été; aussi tout le monde ressent-il l'in-
convénient du retour de la chaleur après une saison froide. Les
accumulations morbides de l'hiver sont dissipées par la chaleur;
le volume de la circulation augmente et cause des assoupissements,
des vertiges, des maux de tête et des douleurs dans les différentes
parties du corps, maladies que guérissent toutes et rapidement
quelques doses de pilules indiennes végétales de WRIGHT.

Dyspepsie.

Cette maladie, comme toute d'autres, est causée par des hu-
meurs corrompues. Le jus gastrique, fluide particulier à l'estomac,
quand il est séparé du mauvais sang, manque de ces étonnantes
propriétés dissolvantes, qui sont si essentielles à la digestion;
il s'en suit que la nourriture n'est pas convenablement dissoute
dans l'estomac, le corps n'est pas suffisamment nourri, les
boyaux se constipent, et toutes les fonctions du corps sont dé-
rangées. Les pilules indiennes végétales de Wright sont trois
propres à guérir la Dyspepsie, car elles débarrassent l'estomac
et les boyaux de toutes humeurs bilieuses, purifient le sang, et
par conséquent font disparaître la racine ou la cause de tous les
maux. Elles doivent infailliblement guérir la dyspepsie.

Quand la dyspepsie ou l'indigestion s'accompagne de
maux de tête, de douleurs dans le côté et dans la poitrine, de
souffrances rhumatismales dans différentes parties du corps, etc.,
on doit prendre les pilules indiennes végétales de Wright en
quantité suffisante pour opérer copieusement par les boyaux,
et recommencer tous les soirs, jusqu'à ce que toute espèce de dou-
leur soit passée; après quoi des doses moins fortes et suffisantes
pour tenir les boyaux réguliers, donneront en trois ou quatre
jours une santé parfaite.

Le Rhumatisme et la Goutte.

Ces douloureuses maladies originent aussi des humeurs dans le
sang; elles se déposent sur les membranes et sur les muscles,
et empêchant la libre circulation du sang, elles sont causes non
seulement des rhumatismes et de la goutte, mais de tous les maux
que nous souffrons.

De trois à six pilules indiennes végétales de Wright, prises
tous les soirs, ou si les douleurs sont grandes, tous les soirs et
tous les matins, chasseront en peu de temps toute espèce de
douleur; car non seulement elles débarrassent l'estomac et
les boyaux des humeurs morbides et corrompues qui augmentent
l'inflammation dans la circulation et augmenteraient les souffrances,
mais elles excitent les vaisseaux absorbants à prendre ce qui est
déjà déposé et guérissent en conséquence promptement et radica-
lement le rhumatisme et la goutte, et affermissent indubitable-
ment le corps de toute espèce de maux.

Mal de Foie.

Quant des humeurs corrompues et stagnantes, source de toute
maladie, sont logées dans le foie, elles causent indubitablement
un engorgement ou une inflammation de cet organe, qui, si elle
n'est pas promptement enlevée par des purgations végétales,
devient soit un mal de foie, ou ce qu'on appelle un mal de foie
confirmé.

Les symptômes de cette maladie sont variés suivant le degré
d'inflammation et la partie du foie qui est affectée. Quelque fois
le mal est si faible que l'on découvre à peine l'inflammation; mais
quand l'inflammation est dans la partie inférieure ou convexe du
foie, et que les humeurs peuvent s'accumuler, la douleur dans le
côté devient plus aiguë, s'étend jusqu'à l'épaule et est accom-
pagnée d'une difficulté à coucher sur le côté gauche, d'un manque
d'appétit, de constipation, etc. Quelquefois le patient a une
toux sèche, une grande soif et à la peau des yeux d'une couleur
pâle ou jaune.

On peut guérir cette maladie en prenant les pilules indiennes
végétales de Wright de manière à ce que les boyaux se débarrassent
constamment et sans gêne. Ainsi, les humeurs qui sont logées
sur le foie (pour parler au figuré) prendront leur marche vers
les différentes canaux qui les conduisent hors du corps; les parties
les plus délicates passeront par la peau, les parties fluides par
les boyaux et les parties trop épaisses pour sortir autrement, pas-
seront par les boyaux.

Si la douleur et l'inflammation sont grandes, le patient prendra de
trois à six pilules tous les deux heures jusqu'à ce que le mal
soit passé, puis il continuera à prendre de deux à trois pilules
tous les vingt quatre heures jusqu'à ce que sa santé soit entiè-
rement rétablie.

Les Fievers.

Les fièvres ainsi que les autres maladies sont un effort de la
nature pour chasser du corps ce qui s'appose à la santé; c'est
un combat entre les bonnes et les mauvaises humeurs, et la vic-
toire qui en résulte s'appelle fièvre. Les symptômes ordi-
naires de la fièvre sont la pesanteur, la langueur, l'insomnie,
les sueurs, les bâillements avec une sensation alternative de froid
et de chaud; après quoi le patient se plaint de douleurs dans la
tête et dans le dos, de la soif, de difficultés dans la respiration,
de douleurs dans les reins, il a l'estomac chargé, des nausées et
peu de santé, et quelquefois aussi il vomit des matières bilieuses.

L'expérience prouve que les pilules indiennes végétales de
Wright sont très bien adaptées à la guérison de toute espèce
de fièvre, car non seulement elles nettoient l'estomac et
les boyaux des humeurs bilieuses qu'ils renferment, mais elles
ouvrent ceux des vaisseaux excréteurs qui s'écoulent dans
les boyaux et par conséquent entraînent dans les boyaux et de la
au dehors par les voies ordinaires, ce que la circulation contient
d'impur; et qui est la cause de ces dérangements du sang, que
l'on appelle fièvre.

Les pilules indiennes végétales de Wright pour produire
un excellent effet dans les fièvres doivent être prises en quantité
suffisante pour faire opérer EN QUANTITÉ PAR LES BO-
YAUX. Si les symptômes sont grands, on doit prendre de
quatre à huit pilules sur et matin jusqu'à ce que la fièvre soit
passée, et continuer à en prendre de plus petites doses tous les
vingt quatre heures jusqu'à ce qu'on ait entièrement recouvré la
santé.

Les pilules indiennes végétales de Wright sont un remède sur-
efficace pour la perte de l'appétit, l'abattement, le mal de tête,
les hémorrhoides, la diarrhée, les bilis et toutes les maladies qui
naissent de l'existence d'humors morbides dans quelque partie du
système.

Les pilules sont extractives, diurétiques, expectorantes, et
sudorifiques et peuvent par conséquent chasser par les boyaux,
les reins, les pousmoirs et la peau les maladies auxquelles
chaque de ces parties de notre être sont sujettes. Il n'y a pas de
meilleur remède pour purifier le sang et nettoyer les boyaux, et
arrachant le mal dans sa source, elles maintiennent le corps dans
une santé parfaite.

A vendre en gros et en détail, à Québec, par JOSEPH
BOWLES, à l'opposite du marché de la Haute-Ville, et par
JOHN MUSSON, coin des rues Buade et DuFort.



CETTE préparation a maintenant été soumise au public
depuis près de vingt ans. Son grand mérite intrinsèque en a
accélééré la vente et le recours à son emploi, et elle a pour elle à
un degré éminent la faveur publique.

Tout droguiste ou médecin qui a eu la curiosité de s'enquérir
des cas où le vernifuge a été mis en usage, peut fournir d'abon-
dants témoignages de son efficacité dans la maladie des vers, et
de ses bons effets sur la santé du patient.

Il est d'usage dans ses opérations, ne contient de Calomel ni
autre ingrédient dangereux, et peut être administré avec sécurité
au plus délicat des enfants.

Les propriétaires ont en leur possession des centaines de certi-
ficats de ses bons effets, qui seront montrés à quiconque voudrait
les voir. Les suivants en sont des exemples.

CERTIFICAT DU MAIRE DE LA CITÉ DE LANCASTRE.

"Lancaster, 3 juillet 1844.
"MM. Fahnstock et Cie.
"Messieurs,

"Plusieurs de ma famille souffrant des symptômes apparents des
vers, m'ont demandé à faire l'essai de différents remèdes, et je leur
ai fait rendre dans un cas, à un patient, pas moins de 151
grande vers, ce qui, outre ses autres excellentes qualités, donne
au vernifuge le pouvoir de guérir infailliblement des vers."

"Brooklyn Est. L. J. 10 fév. 1847.
"Ceci est pour certifier qu'il a pris trois fois du vernifuge de
B. A. Fahnstock, qui m'a délivré d'une infestation incroyable de
vers solitaires. D'après cette épreuve, je le recommande au public
comme une médecine effective et prompte à guérir des vers."
"ELISABETH HUNTER.
"rue Adelpi, no. 39."

Le prix étant 25 cents la fiole, le vernifuge est à la portée de tout
le monde.

IMPOSITION SANS EXEMPLE.

Un individu nommé S. Fahnstock, a répété que l'article qu'il
appelle "vernifuge de S. Fahnstock," est le même ou l'égal au
vernifuge de ma préparation.

Le public est informé que ceci est une vraie imposition, et je le
mets en garde contre la confusion de cet article supposé avec le mien.
Il est entièrement différent dans sa composition, et n'en possède
ni les vertus ni les pouvoirs.

B. A. FAHNSTOCK.
Le vernifuge véritable est à vendre chez JOHN MUSSON,
agent du propriétaire pour Québec.
Québec, 30 mars 1848.



Cure admirable d'ulcères affreux de la face et des
jambes, dans l'île du Prince-Edouard.

La vérité de ce rapport a été dûment confirmée par devant un
magistrat.

"Je, Hugues Macdonald, du h. 55, dans King's County, déclare
par ces présentes, que je ne dois la conservation de ma vie, qu'à
l'usage des pilules et de l'onguent d'Holloway; je déclare de plus
qu'il était horriblement affligé d'ulcères à la face et aux jambes.
La maladie avait déjà fait de si grands ravages que la plus grande
partie du nez et du palais de la bouche était disparu, j'avais aussi
sur la jambe trois ulcères considérables pour lesquels un grand
nombre de médecins avaient été appelés, mais sans succès. Mes
forces diminuaient rapidement de jour en jour et le mal allait
toujours croissant, lorsque je me décidai à essayer les médecines
d'Holloway. Après en avoir pris deux ou trois boîtes je trouvais
toute soulagement, et la maladie tellement arrêtée dans ses
progrès que je devins bientôt capable de vaquer à mes travaux
des champs. Les ulcères qui étaient auparavant si douloureux et si
repoussants à voir, sont aujourd'hui presque tous cicatrisés. A
présent que je suis bien, il est de mon devoir d'exprimer toute
ma reconnaissance à la personne qui m'a fait de l'état pitoyable où
j'étais réduit, et de faire connaître mon histoire au genre tout en-
tier, afin que ceux qui sont affectés comme moi puissent être gué-
ris."

(Signé.) HUGUES MACDONALD.
Cette déclaration a été faite devant moi à Bay Fortune le même
jour de septembre 1845.

JOE. COFFIN,
Juge de Paix.

J'ai personnellement observé le cas du "Lot 55", et lorsque
s'adressa à moi pour avoir des médicaments, j'avais si peu d'espoir
de le guérir que je lui dis que sa maladie était trop avancée, et
qu'il était prier son agent que d'en acheter. Il persista néanmoins
à vouloir les essayer et à ma grande surprise je trouve qu'il
quittait tout d'un coup son lit et qu'il était en état de se lever
son cas comme une cure des plus extraordinaires.

(Signé.) WM. UNDERHILL,
/ notaire.

GUÉRISON D'ULCÈRES AVEC MALADIES OSSEUSES.
Extrait d'une lettre de M. James Wetmore, Hamp-
ton, Nouveau-Brunswick, en date du 10 février
1847.

A MM. Peters and Tilley.
Messieurs, Je dois au professeur Holloway de vous informer
comme son agent pour cette province d'une cure remarquable opé-
rée sur mon fils. Depuis plus de trois ans, il avait sur le corps et
les membres des ulcères par où était sorti des morceaux d'os. J'ai
employé plusieurs médecins de St. Jean, mais tous sans succès.
On me conseilla alors de faire usage des pilules et de l'onguent
d'Holloway qui ont amené une guérison des plus complètes. Plus-
ieurs mois se sont écoulés depuis et tout annonce que la cure est
radicale.

(Signé.) J. WETMORE.
J. MUSSON, coin des rues Buade et du Fort, est l'agent pour
Québec.

PETIT MANUEL
De la Société de Tempérance;
Par le Revd. P. Chiniqui.

Ce livre dont il reste à peine quelques centaines
d'exemplaires, sur des milliers qui ont été ven-
dus dans le court espace d'une année, se trouve
encore à la Librairie d'AUGUSTIN COTÉ et Cie.
à Québec, près le Palais Archi-épiscopal.

COMPAGNIE COLONIALE
D'ASSURANCE SUR LA VIE.
Capital Social, \$300,000 sterling.

Le soussigné a été nommé agent de cette compagnie et sera
bien aise de recevoir des demandes pour assurance, ou de don-
ner toute information qu'on pourra désirer voir de sa part à ce
sujet.

Bureau, au quai de Gillespie, Basse-Ville. W. BENNETT
6 novembre 1847.

MARCHÉ DE SAINT-THOMAS.
A UNE assemblée du Conseil Municipal du Village de Montma-
gny tenue le vingt-trois Mai dernier, le règlement pour
l'établissement d'un marché à l'arrière du village de Mont-
magny, paroisse de St. Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adop-
té et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze
du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-
dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; il arrivera
que quelconque de ses jours se trouvant un jour de fête, le mar-
ché sera alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans
le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle,
et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.
Village de Montmagny, le 6 juin 48.

A Vendre.
3000 MEULES de Carquette, de pre-
mière qualité, et de grandeurs assorties.
P. V. BOUCHARD,
Basse-Ville.
Québec, 6 juillet 1848.

ATTENTION ICI. MARCHANDISES SECHES
A UNE GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX.
A partir d'hier, le soussigné vend tout son fonds de MARCHANDISES de GOUT et
d'UTILITÉ à MOINS DU PRIX COUTANT, pour argent comptant.
R. CHAMBERS, rue St. Jean.
8 juin 1848.

NOUVELLE ANNONCE. PETIT TRAITÉ DE GRAMMAIRE ANGLAISE, A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Par CHARLES GOSSELIN.

Ce petit ouvrage que la presse française et anglaise du pays vient d'accueillir en termes flatteurs pour
l'auteur, va décidément prendre la place qu'il mérite dans nos maisons d'éducation d'élites. M. le
Préfet des études du Collège de Ste. Anne, dont le discernement en pareilles matières fait autorité, l'a
de suite introduit dans le cours des études de sa maison. Plusieurs autres Collèges, différentes commu-
nautés de Dames Religieuses enseignantes, et d'autres Institutions du pays, tout en honorant l'auteur de
dispositions à l'adopter plus tard, et plusieurs mêmes en lui promettant explicitement de l'introduire dans
le cours de leurs études à l'expiration de l'année scolaire actuelle. Les excellentes écoles de MM.
Dion, Jumeau et Casault, de Québec, ainsi que plusieurs autres de la campagne, ont déjà pu par la prati-
que juger des succès qu'il leur fera.

Il serait inutile de réunir ici tous les suffrages de la presse en faveur de ce petit livre véritablement utile,
parce que ce serait dépasser les limites d'une annonce, et parce que les témoignages cités plus haut en
disent suffisamment pour attirer l'attention sérieuse des Instituteurs enseignants. D'ailleurs le service
éminent que l'auteur rend à ses jeunes compatriotes nous fait presumer que le pays saura reconnaître et
encourager ses généreux efforts et qu'il ne montrera pas moins de patriotisme pour une production natio-
nale de cette nature, que n'en montre l'étranger souvent pour des services d'un ordre et d'une applica-
tion bien inférieures.

En dépôt chez MM. CÔTÉ ET CIE, près de l'Archevêché; chez MM. CRÉMAZIE, libraires, rue la
Fabrique, et chez MM. FRECHETTE ET FRÈRE, rue Lamontagne, Québec.
Prix 7 Schellings la douzaine, 9d. l'exemplaire.
Québec, 15 février 1848.

CHAPELLERIE DE LONDRES. EN GROS ET EN DETAIL, 12 Rue Buade.

W. S. HENDERSON & CO. PROPRIETAIRES.

Le haut degré de considération que cette maison a atteint dans la ligne de la Chapellerie,
est depuis longtemps reconnu universellement, que les propriétaires ne jugent pas nécessaire de dire
plus que de faire remarquer qu'ils ont pris toutes les peines possibles tant en Europe qu'aux États-Unis
pour rendre leur fonds d'articles de cette année varié et digne de l'attention publi-
que.

On peut leur remettre tout article acheté qui ne conviendrait pas après examen.
PAS DE SECOND PRIX.

ESSAI D'ANALYSES GRAMMATICALES, PAR M. BERTHELOT, AVOCAT, M. P. P.

ÉDITION NOUVELLE.

à vendre à la librairie de ce Journal, et à la librairie de MM. Crémazie, rue St. Famille.

Il n'est pas nécessaire ici de longs commentaires pour dire le mérite de ce livre que la presse a signalé avec éloges, à sa première
édition. Il suffit de rappeler les examens brillants de plusieurs écoles de la ville, et de la campagne, où les élèves ont remporté des
succès merveilleux à l'aide de cet Essai d'Analyses Grammaticales; — mais le mérite de ce livre est tellement reconnu qu'en a cru de-
voir l'introduire dans les maisons de haute éducation du pays, dans la généralité desquelles il finira probablement par compter au nombre
des livres classiques.
Québec, 10 juillet 1847.

CHAPELLERIE DE Québec.